**LE SOUVENIR FRANÇAIS Comité du Canton de Département de Seine et Marne**

**ETAT DE PROPOSITION POUR**

En cas de services signalés, les membres du SOUVENIR FRANÇAIS doivent présenter obligatoirement les conditions

**Minima** suivantes pour être susceptibles de proposition :

Diplôme d’honneur : 2 ans de présence dans l’œuvre

Médaille de bronze : 4 ans de titularisation de diplôme

----- d’argent : 4 ans de titularisation médaille de bronze

----- de vermeil : 4 ans de titularisation de médaille d’argent

----- de vermeil avec bélière laurée : 5 ans de titularisation de médaille de vermeil

*NOM ET PRENOM USUEL :*

*PROFESSION ET ADRESSE :*

*EMPLOI DANS LE S.F :*

*RECOMPENSE DU SF ANTERIEUREMENT OBTENUES ET DATE :*

*DATE D’INSCRIPTION COMME MEMBRE DU S.F :*

*MOTIFS DE LA PRESENTE DEMANDE :*

**Avis du délégué Général**

, le

Le Président du Comité ou Délégué de section

A transmettre par l’intermédiaire du délégué Général Départemental, à défaut, directement au Secrétaire général